

COMMUNIQUE DE PRESSE

15 juin 2009

**Les fédérations d'aide à domicile s'inquiètent de la baisse
des ressources affectées aux familles**

A DOMICILE, ADESSA, ADMR, FNAAP/CSF et UNA se félicitent que la branche famille se donne comme objectif d' « améliorer le dispositif de financement de l'aide à domicile au regard du bilan de la réforme » (Annexe 2 de la convention d'objectifs et de gestion 2009-2012 entre l'Etat et la CNAF).

Elles s'inquiètent néanmoins du niveau des moyens financiers prévus entre 2009 et 2012 pour atteindre cet objectif. L'enveloppe attribuée en 2009 est inférieure de 19% à l'enveloppe prévue en 2008. Il manquera donc 10 millions d'euros en 2012 pour atteindre le niveau initial de 2008. Ces montants font craindre une réduction drastique des marges de manœuvre des structures d'aide à domicile. Or, celles-ci sont déjà fortement touchées par une sous consommation notable des fonds attribués en 2008 et paralysées, pour certaines d'entre elles, par la difficulté d'appliquer, sur le terrain, la réforme de l'aide au domicile des familles engagée par la CNAF en 2007.

La sous consommation constatée en 2008 est également liée à un durcissement des critères d'intervention. Les familles confrontées au handicap ou à une longue maladie, dégénérative ou évolutive, ne peuvent pas, par exemple, pleinement bénéficier de cette aide. A cela s'ajoute un barème de participation financière inadapté au vu des difficultés économiques de familles de plus en plus touchées par la baisse de leur pouvoir d'achat

Aussi, les fédérations ne peuvent accepter un nouveau recul de l'aide à domicile quand le soutien aux fonctions parentales et aux relations parents-enfants, ainsi que la mise en place du RSA, et son accompagnement social, sont les deux priorités de cette nouvelle COG.

En plus des conséquences de la baisse d'activité sur la pérennité économique des structures et sur le maintien des emplois du secteur, c'est la continuité de l'aide dispensée aux familles qui est mise en cause, alors même qu'elles n'arrivent pas aujourd'hui à satisfaire la totalité des besoins.

Si la pertinence des interventions au domicile des familles ne semble faire aucun doute ni pour la CNAF, ni pour les services de l'Etat, les fédérations d'aide à domicile craignent que la dynamique d'évolution dans laquelle elles se sont engagées aux côtés de la CNAF, ne soit rompue. Sans financement à la hauteur des défis à relever pour les quatre prochaines années, c'est la pérennité des emplois, la professionnalisation des intervenants et donc la qualité des réponses aux besoins des familles qui est en jeu, besoins amplifiés par la hausse de la natalité et aggravés par la crise économique.

Les signataires :



Union Nationale de l'Aide, des Soins
et des Services aux Domiciles.

Contacts presse :

A DOMICILE, Agnès Gorczyca, 01 49 23 75 50

ADESSA, Didier Duplan, 01 44 52 82 82

ADMR, Annie Morel, 01 44 65 55 55

FNAAP/CSF, Jean-Laurent Clochard, 01 44 89 69 92

UNA, Mélodie Deneuve, 01 49 23 71 52